

# Compte rendu de réunion

## Bureau Communautaire

### 28/04/2008

L'an 2008, le 28 avril, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean ARCAS, à la Mairie d'Olargues.

**Etaient présents :**

Madame Francine MARTY, Mairie de Roquebrun  
Monsieur Jean ARCAS, Mairie d'Olargues  
Monsieur Jean Pierre BERRAUD, Mairie de Saint Martin de l'Arçon  
Monsieur Jean Marie DEMERY, Mairie de Prémian  
Monsieur Francis AFFRE, Mairie de Saint Etienne d'Albagnan  
Monsieur Gilles PLA, Mairie de Vieussan  
Monsieur Francis TARBOURIECH, Mairie de Ferrières Poussarou  
Monsieur Jacques LEPAPE, Mairie de Saint Vincent d'Olargues  
Monsieur Denis CALMETTE, Mairie de Berlou  
Monsieur Alain RINGAL, Mairie de Mons la Trivalle

**Etaient Excusés :**

Monsieur Jean Luc BARTHES, Mairie de Colombières  
Monsieur Hubert BARTHES, Mairie de Prémian, ayant donné pouvoir

**Membres**

Inscrits : 11  
Présents : 10  
Pouvoir : 0  
Ayant délibéré : 10

**Date de convocation**

Le 18/04/2008

**Date d'affichage**

Le 29/05/2008

**Transmis en sous-préfecture le**

Le 29/05/2008

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau communautaire et ouvre la séance.

Il signale que nous avons été sollicité afin d'obtenir le document de rendu du cabinet KREPIS par l'association HURLEVENT, et précise la réponse qui leur a été donnée : paiement du document si photocopies, consultation sur place possible.

Cette même association a sollicité, par un courrier à chacun des élus du canton, un report du projet visant à annuler la ZDE.

Monsieur Jean ARCAS, enfin, a reçu lors de sa permanence des personnes manifestement opposées à ce projet.

Monsieur le Président rappelle que nous sommes en train de mettre en place la concertation qui s'avère nécessaire, et qui s'appuiera sur une réunion dans chacune des communes concernées sur le territoire de la CC Orb Jaur, avec le bureau d'étude et un cabinet assez indépendant vis à vis des ZDE.

Monsieur AFFRE souligne que certaines personnes semblent opposées au projet, fortement.

Madame MARTY souligne que des réunions sont nécessaires pour expliquer en quoi consiste le projet.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet local, à une échelle intercommunale. Il n'est pas question pour sa part de mener un débat qui dépasserait ce seuil, et il n'entend pas

échanger avec des personnes extérieures au « pays », à ce territoire, qui viendrait perturber le débat. Pour lui, les enjeux sont locaux et doivent rester locaux.

Monsieur TARBOURIECH rappelle que la commune de Ferrières Poussarou, si elle est l'une des plus petite, fut la plus avancée puisque le premier projet fut lancé jusqu'au permis de construire, puit annulé par le Préfet.

Il rappelle que le promoteur d'alors s'engageait en un point fondamental, qui consistait au démantèlement des machines une fois le projet terminé.

Il souligne que le confortement démocratique que lui a apporté les élections municipales le renforce dans son opinion, favorable à l'éolien.

Monsieur le Président rappelle qu'il a sollicité le député, Monsieur Kléber MESQUIDA, et que celui-ci a posé une question écrite en ce sens. La réponse consiste à dire que c'est au propriétaire des machines à en assumer leur démantèlement.

Il souligne surtout que nous faisons l'objet de critiques visant à mettre en avant que c'est la Communauté de Communes qui a voulu le projet, alors que c'est plutôt l'inverse qui c'est produit : face à la multitude de porteurs de projets éoliens et d'études sur le secteur, la Communauté de Communes a réagi en souhaitant cadrer les projets et éviter le mitage et l'éparpillement nuisible à tous.

L'idée est de rester à notre échelle, dans un cadre légal, avec un parc naturel régional ayant cadré le développement de l'éolien sur l'ensemble de la zone, mais aussi avec d'autres impondérables comme le site classé d'Olargues. Il souligne surtout que les pistes qui devraient être ouvertes pour l'exploitation des machines devraient également servir pour la sécurité incendie, à son sens.

Monsieur BERRAUD précise qu'après discussion avec Pierre TEILLAUD, il lui semble que 3 ou 4 réunions publiques devraient être nécessaires, avec un expert hors du contexte (ni le bureau d'étude, ni de promoteurs) s'appuyant sur un document public de vulgarisation ; les échéances seraient courant juin.

Concernant le démantèlement, il souligne que c'est un problème comme ce le fut pour les carrières ; à l'image de la prospective sur ces dernières, il pense qu'un cautionnement ou qu'une mise en garantie pour remise en état à l'identique devrait être possible. C'était l'esprit du texte de BORLOO, mais il manque des décrets d'applications.

Monsieur BERRAUD s'interroge aussi concernant le volume de puissance prévu, entre 5 et 100 mégawatts, qui font une certaine différence.

Monsieur ARCAS précise que les 5 Mwatts sont la puissance existante de la ZDE, le reste la puissance maximale. Il rappelle que cette puissance a été affichée en raison de projets concernant l'énergie hydraulique existant sur le barrage de l'Airette, qui permettait d'assurer que le poste de relèvement de Montahut accepte cette nouvelle source d'énergie.

Monsieur CALMETTE s'interroge sur la nécessité de procéder au démontage des éoliennes.

Monsieur BERRAUD souligne qu'il s'agit d'un problème de rentabilité des machines pour l'entreprise qui les exploite. Il précise que dans le courrier de l'association, il n'est pas tenu compte de l'obligation de remise en état, ni du prix de rachat du ferrailage.

Monsieur Gilles PLA précise qu'un projet de ZDE, réalisé par les communes de Cabrerolles, Saint Nazaire de Ladarez et Vieussan a été déposé en Préfecture. Le projet concerne 15 machines, et il ne soulève pas à priori d'oppositions.

Concernant la durabilité de tels projets, on peut l'estimer à 15 ans environ et 20 ans au maximum.

Monsieur ARCAS souligne qu'il faudra prêter attention à la communication faite par la ou les sociétés intéressées par cette ZDE : les communes resteront maître de leur décision sur les permis de construire qu'elles accorderont.

Monsieur BERRAUD souligne que l'objectif consiste désormais à lancer notre communication car nous avons laissé le terrain, pour des raisons de droit de réserve, à nos opposants. Il faut que des réunions soient organisées au plus tôt pour la population, l'informant du projet et expliquant la démarche.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour, et s'attarde sur la nécessité de réaliser un local pour les agents de collecte des OM.

Le lieu retenu pourrait être l'actuelle déchetterie, dans sa partie haute ; elle accueillerait les hangars des véhicules et les locaux de salubrité.

Monsieur CALMETTE souligne qu'il faudra certainement sécuriser les lieux pour éviter les actes de vandalismes ou de vols, perpétrer à l'encontre de nos véhicules.

Il propose que nous puissions lancer les opérations préalables à l'étude de ce projet.

Parallèlement, il souligne que nos OM se dirigent désormais vers le site de Bessières dans le Tarn. A ce titre, il nous faut pouvoir disposer de l'accord des préfets du Tarn et de l'Hérault pour pouvoir amener nos déchets dans un autre département.

Dans ce cas, la création d'un quai de transfert sur la CC Orb Jaur ne devient plus une nécessité absolue, nous serons donc amenés à revoir le projet.

Concernant la réalisation de la crèche de Mons la Trivalle, le terrain est déterminé et sera situé entre l'office du tourisme et la mairie annexe.

Ce choix permet de situer la crèche au centre du village et amener un nouveau lieu de vie à la commune.

Concernant la Maison des Services, Monsieur le Président souligne que l'on devra prévoir un étage de moins et donc étaler davantage la réalisation, en créant une transparence entre la mairie et le stade de foot.

L'idée de l'ABF et de l'architecte conseil consiste à conserver un caractère urbain de rue au secteur, avec un bâtiment monumental et valorisé ; nous avons pour ce faire l'autorisation de principe de Mr VERNET, ABF.

Concernant les permanences de services publics, il rappelle l'importance du projet de maison des services, notamment du fait des rapprochements entre les services fiscaux qui risquent d'amener à des disparitions de perceptions qui ne seraient rattachées à une administration des impôts.

Pour les autres services publics, il précise que les suppressions de brigades de gendarmerie ne sont pas à l'ordre du jour, qu'il n'y a pas de fermetures de classes prévues.

Par rapport au haut débit, il précise que les deux communes sur le secteur qui ne seraient pas couvertes seraient Rosis et Castanet le Haut ; pour Berlou, des solutions en Wi Max devraient être trouvées.

Il donne lecture des projets de délibérations portant sur des subventions de l'ADEME pour l'achat d'un broyeur de végétaux.

Certaines communes soulignent que ce type d'équipement pourrait leur être utile lors des opérations d'élagages, toutefois, ce broyeur n'est prévu pour l'instant que sur la déchetterie.

Concernant les conventions avec le SIAE et le SIECO, le Bureau communautaire donne son accord.

Par rapport à la REOM, le problème des annulations ou des admissions en non valeurs est soulevé.

Monsieur AFFRE précise qu'il est important de faire payer les redevables récalcitrants.

Monsieur GUITER souligne que des démarches actives ont été entreprises par le percepteur, mais l'huissier mandaté n'a trouvé que des personnes non solvables, quand bien même nous savons que certaines disposent des moyens de payer les sommes demandées.

Il sera donc notifié aux communes le nombre de leur impayé, afin qu'elles agissent en conséquences.

Madame MARTY soulève le problème du passage de la redevance à la taxe.

Le souci est que nous allons contre le sens du service public, consistant à faire payer la juste somme aux usagers, dans le cas de la taxe, il s'agit d'un impôt fortement déconnecté de la réalité de la consommation de déchets.

En outre, certaines personnes risqueraient d'être exonérées, sans justification du fait que le service ne leur soit pas rendu. Du coup, cela aurait des répercussions sur les payeurs en augmentant leur part, rendant profondément démagogique toute communication incitant à mieux trier (les uns ne payant pas, les autres payant trop cher).

Monsieur AFFRE souligne que c'est aux communes, à l'image de celle de Colombières sur Orb, de jouer le jeu et d'aller chercher leurs redevables pour les faire payer.

Il sera donc envoyé à chacune des communes la liste des impayées la concernant.

D'autre part, Monsieur GUITER souligne que nous devons avoir des rôles OM prêt très rapidement, avant le 31 mai 2008. Cela implique que ces rôles soient à cette date là corrigées et annotés par les communes en tenant compte des modifications intervenues dont ils ont connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.